

# CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 5, MAI 2022

LÉGISLATURE 2021 – 2024



## DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire du 13 décembre 2021
- 8** Messages du Conseil communal
- 12** Comptes 2021
- 24** Règlement de la TPT
- 28** Commissions
- 30** Vie locale



Assemblée primaire communale 2022

# RENDEZ-VOUS LE 13 JUIN

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,  
à la Salle Polyvalente de Chalais, pour le

**lundi 13 juin 2022 à 20 h**

## Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 13 décembre 2021
2. Comptes de l'exercice 2021  
Présentation
  - ◀ Rapport du réviseur qualifié
  - ◀ Approbation
3. Présentation de la Commission Patrimoine
4. Modifications du Règlement de la Taxe de promotion touristique
  - ◀ Présentation
  - ◀ Approbation
5. Rapport des Chefs de Départements
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

CHALAIS INFO a été distribué à tous les ménages de la Commune à la fin du mois de mai.

## UN JEU D'ÉQUILIBRE



Bonjour à toutes et à tous

Cela ne vous aura pas échappé, la photo de couverture datant de l'été passé n'est plus tout à fait d'actualité. Depuis, notre coteau s'est paré de sept géants d'aciers, chacun orné de 25 câbles permettant de transporter, en pleine puissance, près de 2230 ampères. En hauteur, le plus imposant de ces pylônes culmine à plus de 95 mètres. Surplombant l'Arche des Créteilons, il restera à mes yeux un symbole de l'échec d'un compromis logique entre enjeux économiques et protection des intérêts paysagers et locaux.

J'ai fait partie, comme bon nombre de citoyennes et citoyens de notre commune, de celles et ceux qui ont tenté d'entraver la construction, telle que planifiée, de cette infrastructure surannée. Dans un combat perdu d'avance, face à des adversaires hors de notre portée, force est de reconnaître que nous avons échoué.

Il aura fallu près de 30 ans à Swissgrid pour réaliser ce nouveau tronçon. 30 ans durant lesquels notre territoire s'est développé. Depuis, nos besoins en électricité ont eux aussi fortement progressé. Transporter notre énergie et garantir à nos entreprises

et à nos ménages un approvisionnement en électricité sûr et suffisant a primé dans la pesée d'intérêt de ce projet. En toute responsabilité, nous ne devrions pas nous en insurger. Et pourtant, en 2022, dans cet ère de technologies et d'innovations nous aurions dû y parvenir autrement. Il s'agira maintenant de faire preuve de fermeté et obtenir, le plus rapidement possible, le démantèlement de la ligne 220 Kw qui impacte le bas de nos villages et ses riverains. Nous poursuivrons les discussions avec le Canton afin de trouver des solutions permettant de préserver l'activité de la ferme agrotouristique.

Pour notre commune de plaine-montagne déjà engagée dans la transition d'un tourisme 4 saisons, notre coteau est un vivier d'offres à développer. Nos sentiers, nos bisses, notre vignoble, la cascade du Pichiou sont des atouts précieux que nous devons promouvoir et renforcer.

Dans l'exercice de notre fonction, nous sommes constamment confrontés à arbitrer entre des enjeux locaux ou supérieurs, économiques ou humains, paysagers ou sécuritaires, et bien d'autres encore. La construction de l'ouvrage de protection de la Rèche, la porte d'entrée de notre vallon, en est un exemple éloquent.

Aux abords de cette construction imposante et non sans séquelles pour le site qui l'accueille, nous tenterons d'aménager un espace semblable à l'esprit de rencontre et de détente qui s'y trouvait. Le budget 2023 devrait le prévoir.

Cette quête d'équilibre entre intérêts publics et privés est certainement un de nos défis le plus délicat à relever. Humblement, nous tenterons, chaque jour, de nous en approcher.

Avec un peu plus de légèreté, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été à parcourir notre territoire et à savourer toutes ses richesses.

◀ Votre Présidente

## Procès-verbal

**ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021**

La Présidente ouvre officiellement cette assemblée primaire, salue les 72 personnes présentes, leur souhaite la bienvenue et les remercie pour leur participation. Elle relève que la convocation a été affichée au pilier public comme requis par la loi sur les communes. Elle précise également que cette assemblée se terminera sans l'habituelle verrée vu la situation particulière du COVID-19. La neige étant tout fraîchement tombée en quantité, la Présidente remercie toutes les personnes qui n'ont pas ménagé leurs efforts afin de rendre nos routes à nouveau praticables, elle remercie également les citoyennes et citoyens qui ont su faire preuve de patience.

La Présidente propose la nomination de M. Yvon RENGGLI et M. Gilles COSTAZ, en qualité de scrutateurs officiels.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour détaillé.

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 7 juin 2021**
- 2. Budget 2022**
  - Informations et présentation
  - Approbation
- 3. Nomination du réviseur qualifié**
- 4. Nominations des membres des nouvelles commissions thématiques**
- 5. Divers**

**1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 7 JUIN 2021**

Personne ne demande la lecture du procès-verbal et il est approuvé sans remarques.

**2. BUDGET 2022**

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN informe que ce budget est le premier budget présenté sous le format MCH2, introduit en 2007 au niveau fédéral, en 2018 par le Canton du Valais et enfin en 2022 pour notre commune.

L'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH) a entre autre l'avantage de permettre de pratiquer des taux d'amortissements différenciés en fonction de la nature des immobilisations corporelles. Des taux inférieurs, plus conformes à la réalité économique que les 10% précédemment imposés peuvent être appliqués. Ce nouveau modèle comptable introduit également des nouveaux indicateurs financiers. Ces indicateurs seront fortement influencés par le reclassement au patrimoine administratif de la participation de la commune au capital et des prêts à Télévercorin SA d'un montant de CHF 10.7 mio., précédemment considérés au patrimoine financier. Cette reclassification pèjorera fortement les indicateurs relatifs à l'endettement.

La Présidente explique l'évolution du Budget 2022 en MCH1 (ancien modèle) et entame la présentation par les résultats globaux du budget 2022 en MCH2, soit :

	Fonctionnement	Investissement
Charges / Dépenses	CHF 15'147'200.-	CHF 2'681'500.-
Revenus / Recettes	CHF 17'205'500.-	CHF 632'500.-
Marge d'autofinancement	CHF 2'058'300.-	
Amortissements comptables	CHF 1'572'000.-	
Excédent de revenus	CHF 486'300.-	
Investissements nets		CHF 2'049'000.-
Excédent de financement	CHF 9'300.-	

Elle relève et commente les écarts importants par rapport au budget précédent.

Les principaux projets d'investissements planifiés en 2022 se résument ainsi : dépotoir du Pichiou de Réchy, salle polyvalente de Chalais, pompage et espace Bozon, secteur Les Marollis, Tour du Mont et éclairage public de Vercorin.

Contrairement au budget 2021, aucun prélèvement sur les financements spéciaux, notamment le fonds donation, n'est prévu.

En fin de rapport, la Présidente communique le budget prévisionnel du plan financier quadriennal des 4 prochaines années. A fin 2026, l'endettement communal devrait avoisiner les 19,5 millions.

**Il n'y a pas d'autre question et la Présidente soumet ensuite au vote à main levée le budget 2022, que l'assemblée approuve à l'unanimité.**

### 3. NOMINATION DU RÉVISEUR QUALIFIÉ

Le Conseil communal propose de reconduire pour quatre ans le mandat de la fiduciaire FIDAG SA pour le contrôle des comptes.

Au vote, à l'unanimité, l'Assemblée primaire désigne la fiduciaire FIDAG SA comme organe de contrôle qualifié pour la période 2021 à 2024.

### 4. NOMINATION DES MEMBRES DES NOUVELLES COMMISSIONS THÉMATIQUES

La Présidente de commune rappelle que les trois nouvelles commissions thématiques, «Institution & Population» présidée par elle-même, «Mobilité & Environnement» par Mme Valérie SAVIOZ et «Economie & Commerce» par Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER, seront composées de neuf membres dont la présidence de la commission.

Quatre places sont proposées aux quatre partis politiques ou liste qui ont obtenu le quorum lors des dernières élections communales d'octobre 2020, le PDC, Vision commune, l'UDC et le PS Verts gauche citoyenne. Quatre places sont réservées pour des citoyennes et citoyens non issus de partis politiques.

Elle soulève que le délai pour porter sa candidature était fixé au 31 juillet 2021. Elle souhaite la bienvenue à M. Simon DELALAY, élu tacitement membre de la Commission «Economie & Commerce». La Présidente passe au tirage au sort des

candidatures supérieures au nombre de places à disposition des deux autres commissions thématiques, mené sous la responsabilité du Juge de commune, M. Stéphane RUDAZ.

Sont élus à la Commission «Institution & Population» :

- 1) CASTAGNA Claude
- 2) METRAILLER Didier
- 3) DE MARCHI Baptiste
- 4) FICKENTSCHER Alain

et non élus Mme SEWER Carine et M. PERRUCHOUD Jean-Yves.

Sont élus à la Commission «Mobilité & Environnement» :

- 1) CONSTANTIN Yves
- 2) GREINER Olaf
- 3) RODIER Madeleine
- 4) FONTENEAU Séverine

et non élus M. MONTANI Bruno, Mme PERRUCHOUD Caroline, MM. SOLDATI Gil et MINNIG Michel.

### 5. DIVERS

**M. Michel MINNIG** indique que le sentier du Tour du Mont devait rester ouvert toute l'année, particulièrement durant l'hiver pour rendre la station de Vercorin plus attractive pour les gens ne pratiquant pas le ski. Il est surpris de découvrir à l'instant que le sentier est fermé sous prétexte de la tranquillité hivernale pour la faune.

La Présidente passe la parole à Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER en charge de ce dossier. Elle confirme que l'utilisation 4 saisons dudit sentier était souhaitée par l'ancien Conseil municipal. Mme PERRUCHOUD HOFSTÄDTER ne s'attendait pas aux conditions posées par l'Etat du Valais dans l'autorisation de construire et qui vise à préserver la tranquillité de la faune dans une zone d'hivernage d'importance régionale. Ces charges sont entrées en force après le lancement de la première phase de travaux.

**M. Francis RUDAZ** propose de faire une pétition contre la décision de l'Etat du Valais qui stipule la fermeture hivernale du Tour du Mont. La Présidente lui répond que la sécurité du sentier n'est actuellement pas garantie. Une des charges de l'autorisation du Canton interdit à la Commune d'entretenir ce sentier durant l'hiver. La Présidente précise également que l'autorité communale ne peut pas interdire aux personnes de se balader en forêt, il en va de leur propre responsabilité. Par contre, cette même autorité se doit de respecter les condi-

tions fixées et donc de signaler la fermeture du sentier. Des discussions se feront avec le Service de la chasse, pêche et faune pour trouver d'autres tracés hivernaux à développer.

**M. Jacques ZUBER** souhaite connaître la composition complète des nouvelles Commissions thématiques. La Présidente annonce les autres membres par commissions et par partis politiques ou liste.

#### Institution & Population :

- Mme Amélie NANCHEN, PS Verts gauche citoyenne
- Mme Stefania CAVALIERI, PDC
- Mme Chloé PERNET, Vision commune
- Pas de candidat-e-s pour l'UDC

#### Mobilité & Environnement :

- Mme Cloé BALADIER, PS Verts gauche citoyenne
- M. Raphaël PERRUCHOUD, PDC
- M. Claude Alain ART, Vision commune
- Pas de candidat-e-s pour l'UDC

#### Economie & Commerce :

- M. Ilyan PETOUD, PS Verts gauche citoyenne
- M. Frédéric RUDAZ, PDC
- M. Jean Claude FISCHER, Vision commune
- M. Elmar REMONDINO, UDC

**M. Gérald ANTILLE** qui représente « l'Amicale des chasseurs » informe qu'il y a beaucoup de clôtures à fils dans les forêts de Vercorin et suggère de les faire enlever pour protéger le gibier. Il propose à la Présidente de sensibiliser la population en leur adressant un courrier dans ce sens. Elle en prend note et répond que le Service cantonal de la chasse est en train d'étudier cette problématique.

**M. Jean-François NEUROHR** est déçu de l'abandon du « Parcours Vita » à Vercorin. Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER informe que le rapport d'inspection montrait qu'il n'était plus en état de sécurité et que les investissements s'élevaient à plus de CHF 100'000.- pour le refaire.

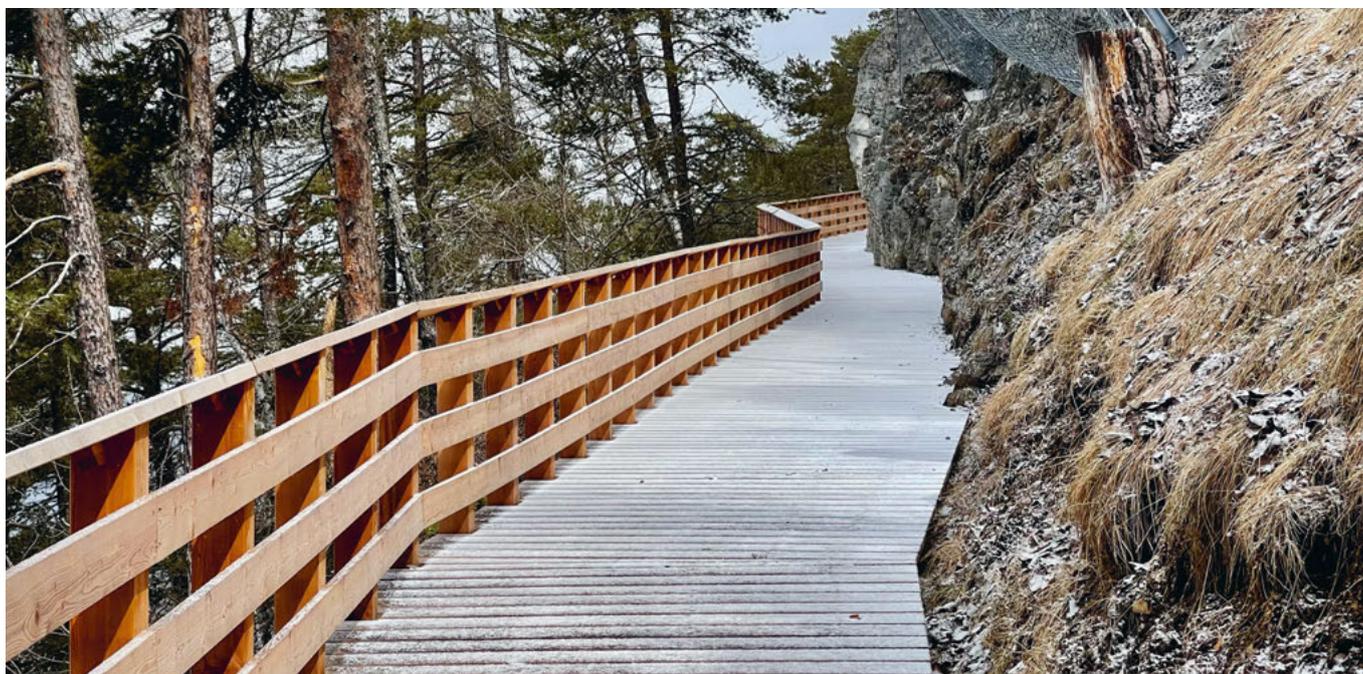
La Présidente remercie les personnes présentes pour cet échange et est désolée de clore cette assemblée sans pouvoir partager le verre de l'amitié.

Puis, elle souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et que l'année 2022 soit un peu plus douce.

L'Assemblée est close à 21 h 00.

◀ La Présidente:  
Sylvie MASSEREY ANSELIN

◀ La Secrétaire :  
Colette BALMER



## Travaux publics

## PRÉSENTATION DU SERVICE



De gauche à droite: Alexandre Dormia, Jean-Michel Perruchoud, Médic Vogislav, Jean-Michel Veraguth, Michel Amacker, Mathias Perruchoud, Laurent Monneron et Philippe Pellat.

Le territoire de notre commune s'étend sur une aire de 2'435 ha. Il s'étire de la bordure gauche de la plaine du Rhône (520 m.) jusqu'à la limite extrême de la pelouse alpine (La Brinta 2'659 m.). Il occupe l'interfluve entier, dans la direction est-ouest, entre la Rèche et la Navizence. Des quatre communes de plaine qui l'entourent, notre commune est celle qui s'étend sur le plus grand territoire.

Pour assurer l'alimentation en eau potable de notre commune et pour entretenir ses routes, ses parcs et jardins, son réseau industriel, ses centres de ramassages et de tris, ses espaces de détente, de sport et de loisirs, le service des travaux publics peut compter sur sept collaborateurs dont un d'entre eux sur mandat externe. Ils représentent un équivalent en plein temps de cinq personnes.

Notre Chef de service, Philippe gère ce secteur ainsi que celui des bâtiments commu-

naux. Il planifie, coordonne et suit la mise en œuvre des projets d'investissement et de fonctionnement sous la responsabilité du Conseiller communal en charge du dicastère, M. Kilian Siggen.

Sur le terrain, Jean-Michel Perruchoud assumait depuis dix-sept ans le rôle de Chef des TP. En début de cette année, Jean-Michel a souhaité anticiper d'une année son départ à la retraite. Il restera à nos côtés à 20% jusqu'en février 2023 pour transmettre son savoir sur la gestion de notre réseau d'eau. Ses responsabilités ont été transmises à Matthias Perruchoud, enfant du village et collaborateur du service depuis six ans.

**Un grand Merci à Jean-Michel** à qui nous souhaitons d'ores et déjà une belle et agréable retraite bien méritée. **Merci également à Mathias** qui assume depuis début mars cette nouvelle fonction avec beaucoup de motivation et d'engagement.

Pour compléter l'équipe, nous accueillons Jonathan Moix, Après avoir collaboré durant cinq ans auprès des travaux publics de la commune de St-Martin, titulaire d'un CFC de mécanicien et d'agent d'exploitation, il a choisi de poser ses valises à Vercorin. Il a repris le 1<sup>er</sup> mars dernier les tâches qui étaient jusqu'à ce jour assurées par Mathias. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune et au sein de notre administration.



Jonathan Moix,

## POPULATION

A l'heure d'écrire mon deuxième rapport, je me réjouis de vous présenter quelques-uns des projets soutenus et menés à bien depuis un an pour le bien-être ou la sécurité des habitants de nos villages. D'autre part, je vous transmets également quelques informations qui me semblent pertinentes.

### ÉCOLE EN FORÊT ...

Depuis quelques années, les écoliers de notre commune ont la chance de pouvoir profiter du jardin Mapuchè à Réchy où ils se rendent régulièrement pour jardiner et profiter d'un moment en plein air. Dans l'esprit de vouloir développer des apprentissages en extérieur, j'ai le plaisir de vous présenter notre école en forêt à Vercorin. Ce projet m'a séduite dès le départ et le découvrir finalisé m'a enchantée.

Dans un premier temps, le terrain mis à disposition par la commune, a été sécurisé. Par la suite, cet espace pensé pour être un lieu de vie et d'apprentissage a été aménagé selon le concept du « canapé forestier ». Les écoliers, accompagnés d'un forestier-bûcheron ont participé à sa construction et se l'approprient maintenant en y mettant leur touche personnelle. Il est à parier que les cours dispensés dans la forêt auront une saveur particulière. Bien évidemment, les écoliers du centre scolaire de Chalais ainsi que les enfants des différentes structures d'accueil de Chalais et de Vercorin pourront aussi en profiter.

### CRÈCHE-NURSERIE UN AN APRÈS ...

Notre nouvelle structure a pris son rythme de croisière et le taux d'occupation est plus que réjouissant.

Pour la rentrée d'août 2022, il reste une place les mercredis et les jeudis à la nurserie. Attention, les places sont convoitées et se remplissent rapidement. Le mieux est de contacter la structure d'accueil dès les premiers mois de la grossesse.

Concernant la crèche, la capacité maximum n'est pas encore atteinte, il reste en moyenne 4 à 5 places disponibles sur les différents jours de la semaine.

L'UAPE de Chalais, depuis son déplacement dans l'ancienne crèche, dispose de places en suffisance et cela permet d'accueillir à nouveau des écoliers de façon irrégulière, pratique qui s'était perdue ces dernières années. A l'UAPE de Vercorin, les inscriptions sont stables. Afin de répondre à la demande de certains parents, un nouveau créneau horaire, avant l'école le matin, sera mis en place pour la rentrée 2022.

### COURS SAPEURS-POMPIERS DU 30 OCTOBRE 2021

Comme je vous l'avais annoncé dans le Chalais info du mois de juin 2021, le cours d'instruction des sapeurs-pompiers a eu lieu cet automne sur notre commune. Les pompiers se sont notamment exercés avec la grande échelle, prêtée pour l'occasion par la ville de Sierre.



### EXERCICE D'ÉVACUATION DE L'ÉCOLE PAR LES POMPIERS

Nous avons profité du printemps pour organiser un exercice d'évacuation de l'école de Chalais. Le but étant d'apprendre aux enfants comment se comporter en cas d'incendie, d'identifier les sorties possibles et de connaître le lieu de rassemblement.

Le débriefing de cet exercice nous a permis de mettre en évidence les éléments à améliorer.

Nous sommes désormais à jour avec les procédures d'évacuation et avons pu établir le document « plan d'évacuation des écoles – guide pratique » recommandé par l'État du Valais. La prévention est sans aucun doute le moyen le plus efficace pour préparer les gens aux situations d'urgence, c'est pourquoi cet exercice sera régulièrement reconduit dans les écoles de Chalais et de Vercorin.



### LES ÉCOLIERS NETTOIENT LE VILLAGE ...

L'écologie est une préoccupation très actuelle, et le futur de notre belle planète inquiète les jeunes. A Chalais ce sont les enfants de l'école primaire qui nous montrent l'exemple !

Sur l'invitation de Mme Marianne Grand Devanthéry, bibliothécaire, les jeunes des classes de 3H à 8H accompagnés des enseignants et des bibliothécaires, ont parcouru les alentours de Chalais et Réchy pour récolter les déchets. Le résultat est impressionnant : mégots de cigarettes le long des routes, canettes et plastiques divers dans les vignes et les talus, papiers, verres cassés et toutes sortes d'objets divers.



L'action a eu lieu le 28 avril 2022 et a été récompensée par un goûter bien mérité, une fois tous les déchets triés. On ne peut que se réjouir d'une telle initiative qui éveille les consciences.

Un grand merci aux enfants et aux accompagnants !

Une suite à cette expérience pourrait être envisagée grâce à une participation à la World Cleanup Day (journée mondiale du nettoyage de notre planète) en septembre.



### CLASSES SUPPLÉMENTAIRES PRÉVUES ?

La population de nos villages augmente et beaucoup d'entre vous savent que les élèves sont nombreux dans les classes. Il semble évident que nous devons trouver des solutions.

Le service de l'enseignement de l'État du Valais, en février 2022, a décidé de l'ouverture d'une 13ème classe à Chalais pour la rentrée prochaine et cela sans que les effectifs maximaux ne soient atteints. Une solution provisoire a été trouvée grâce à des locaux se situant à l'est du bâtiment scolaire existant.

Une solution pérenne est à l'étude mais nécessitera un peu de patience car des travaux importants devront être engagés et bien évidemment cet investissement devra être prévu au budget 2023.

### UN VENT DE CHANGEMENT ...

#### Au revoir Elise

Après deux ans, notre intervenante socio-éducative nous quitte pour un nouveau projet professionnel. Je profite de ces quelques lignes pour la remercier chaleureusement. Elise Lazayres a soutenu et accompagné les enfants de la commune en situation difficile de façon très professionnelle. Nous avons construit une collaboration enrichissante et grandement appréciée.

#### Bienvenue à Julia et à Valérie

Mme Carmenza Valencia ayant cessé son activité de surveillante à la cantine scolaire de Vercorin, nous avons engagé Mme Julia Melling ainsi que Mme Valérie Sicault pour la remplacer. Je leur souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir dans leur nouvelle activité. Nous remercions Mme Valencia qui a œuvré pour garantir la surveillance et la sécurité des enfants à la cantine scolaire et sur la cour d'école durant un peu plus de deux ans.

### UN BON ÉTÉ À TOUS ...

Nous pouvons profiter maintenant d'une période plus douce en espérant que les restrictions sanitaires soient définitivement derrière nous.

A tous, je vous souhaite de profiter de l'été pour vous ressourcer et prendre du bon temps en famille et entre amis.

## Travaux publics

# MODERNISER NOTRE HÉRITAGE DANS LE RESPECT DE NOS TRADITIONS

Après une première année riche en découvertes, parsemée de projets hérités de la précédente législature et suivis avec rigueur par nos soins, il est temps de les consolider et de les compléter par notre vision.

### GESTION DES DÉCHETS

La politique nationale et internationale dictées par de grands centres urbains nous contraignent à nous développer avec certaines bases légales qui peuvent être mécomprises voire absurdes. Nous nous efforçons, dans chaque cas, de trouver une voie médiane qui tienne compte au mieux de notre bâti et de nos traditions tout en appliquant les directives cantonales et fédérales.

Pressés par des dates butoires repoussées à plusieurs reprises, nous ne pouvons plus maintenir ouverte la déchetterie de Vercorin telle que nous la connaissons. De nouvelles normes environnementales, le principe du pollueur payeur, un aménagement des zones qui ne correspond plus aux standards actuels auront raison de cet outil. Les habitants de la plaine ont déjà vécu cette expérience en 2011 lors du déplacement de la déchetterie de Chalais aux Etreys puis en 2019 lorsque cette dernière a été fermée pour se diriger vers l'UTO ou le Chétroz. Avant d'acter la fermeture, nous avons étudié ce qui se faisait ailleurs. La commune d'Anniviers ne propose qu'une déchetterie pour toute la vallée. Son accès se veut forcément payant

et s'avère ainsi onéreux pour ses utilisateurs. La commune de Grône a quant à elle une année d'avance sur la nôtre et a déjà fermé sa déchetterie d'Itravers pour laisser place en ce début d'année à un centre de ramassage de déchets verts. C'est vers ce dernier que nos regards sont tournés. Nous allons échanger étroitement avec les autorités grônares pour analyser les goulets d'étranglement de cette nouvelle solution et les améliorations qui peuvent y être apportées. Nous pourrions ainsi proposer aux hôtes et habitants de Vercorin une solution pérenne qui a déjà fait ses preuves.

Il est aussi important de relever que le besoin réel d'une déchetterie à encombrants et déchets spéciaux est très faible. Lors d'une discussion sur ce sujet au sein de la commission de gestion des déchets, il a été relevé que chacun se rendait en moyenne une fois par an à la déchetterie, exception faite pour les déchets verts. La solution proposée est donc rationnelle et supportable.

En tenant compte de tout ce qui précède, il a été décidé de fermer la déchetterie de Vercorin le 31 octobre 2022. Les aménagements nécessaires à sa réouverture seront effectués durant l'hiver. Si le canton le permet, sa réouverture en centre de récupération de déchets verts sera effective d'ici l'été 2023. Chaque ménage et résidence secondaire de Vercorin recevra une carte d'accès et disposera d'une première tonne offerte



par an. Ainsi, l'entier des ménages de la commune pourra profiter des mêmes services et accéder à toute notre infrastructure de gestion des déchets. Cette nouvelle carte permettra aussi d'utiliser les futurs points de collecte de déchets gastro que la commune souhaite acquérir d'ici la fin de l'année. Une communication spécifique à ce sujet sera envoyée à chacun en temps opportun.

### EMBELLISSEMENT DE NOS VILLAGES

De petits travaux visant à améliorer l'aspect visuel de nos villages et ainsi la qualité de vie de nos habitants ont été entrepris. En plaine, nous débroussaillons la tour de Chalais l'année passée. Ce printemps, nous avons décidé de planter un parterre de fleurs sur le rond-point de l'Envol qui retrouve ainsi un peu de sa splendeur passée. L'éclairage public de la place Pranniviers à Réchy et du centre administratif de Chalais devra lui aussi subir une cure de jouvence dans les mois à venir. L'importance de garder le cœur de nos villages authentique et convivial est primordiale. C'est pourquoi, de nouveaux luminaires led moins gourmands en énergie mettront en valeur ces espaces de nuit en se faisant les plus discrets possible de jour.

A Vercorin, certains habitants ne comptent plus leurs heures passées à embellir le village tout en gardant son charme et son authenticité. Ces derniers peuvent compter sur le soutien de la commune quand il s'agit de financer les matériaux nécessaires à ces améliorations. La place centrale devrait quant à elle subir quelques modifications aux alentours de sa fontaine afin de la mettre en valeur et de lui permettre de retrouver un aspect plus traditionnel.

### OUVRAGE DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DE LA RÈCHE

Les travaux de construction de cet ouvrage de protection de la Rèche et la renaturation de ses abords touchent à leur fin. Le projet se poursuivra fin 2022, début 2023 avec la sécurisation du lit de la rivière dans la traversée du village puis la renaturation de l'ancien dépotoir des Grampraz.

### BÂTIMENTS COMMUNAUX

Nous sommes au-devant de multiples rénovations et améliorations dans nos bâtiments communaux. Une première étape aura lieu dès 2023 dans le secteur du centre administratif de Chalais.

### TENNIS CLUB DE CHALAIS

Les courts et l'éclairage du TC Chalais ont été entièrement rénovés cette année. Le comité du tennis club a fourni un travail considérable pour mener à bien ce projet. Une collaboration salubre avec la commune nous permet de pouvoir étendre les travaux à l'agorospace tout en respectant l'enveloppe budgétaire initiale.



### EN COURS ET À VENIR

Afin de ne pas surcharger d'avantage cet édit, je ne parlerai pas de tous les travaux effectués sur nos routes, notre réseau d'eau potable, d'eau claire et d'eaux usées. Je ne pourrai pas non plus citer les innombrables petits chantiers qui permettent d'entretenir le domaine public et le rendre ainsi agréable à vivre pour nos hôtes et habitants. Vous remarquerez certainement la qualité de ce travail lors d'une prochaine balade estivale dans l'un de ces espaces. Profitez bien de ces vacances d'été de libertés retrouvées !

◀ Kilian Siggen

## Comptes 2021

# PRÉAMBULE

Les craintes liées à la pandémie que nous pouvions avoir pour l'exercice 2021, notamment en ce qui concerne les recettes fiscales, ne se sont heureusement pas réalisées. Au contraire, une décision du Tribunal fédéral concernant l'imposition des sociétés hydroélectriques a eu une incidence très bénéfique sur les recettes fiscales des personnes morales. Par ailleurs, les comptes qui vous sont présentés dans ce Chalais Info sont les derniers sous le format MCH1. Comme il vous a déjà été communiqué lors de la présentation du budget 2022, le passage au MCH2 ne sera pas sans conséquence sur les indicateurs, particulièrement d'endettement, de la Commune de Chalais. Ainsi, les comptes 2021 ont été finalisés en essayant d'anticiper au mieux ce changement de principes comptables.

### MESSAGE INTRODUCTIF

La marge d'autofinancement de l'exercice 2021 progresse, par rapport à la période précédente, de quelque CHF 110'000.- pour s'établir à CHF 2'482'444.-. L'excédent de revenu progresse lui de quelque CHF 22'000.- pour atteindre CHF 467'869.-. Ce résultat annuel peut être qualifié de particulièrement satisfaisant compte tenu de la politique d'amortissement qui a été pratiquée sur les titres du patrimoine financier pour un montant de CHF 2'793'400.- (budget CHF 615'000.-) en augmentation de CHF 1'677'900.- par rapport à 2020. Ces amortissements concernent principalement la participation de la Commune au capital de Télévercorin SA, la correction de valeur pour cette rubrique est de CHF 2'608'400.- et le solde au bilan à la fin de l'exercice est de CHF 1'000'000.-. Un autre élément extraordinaire de l'exercice sous revue concerne les recettes fiscales totales, elles s'établissent à CHF 12'924'000.- (budget CHF 10'581'000.-) en augmentation de CHF 1'617'000.- par rapport à 2020. Cette plus-value s'explique en grande partie par la décision du Tribunal fédéral sur l'imposition des sociétés hydroélectriques. Nous avons ainsi pu taxer de manière définitive la société FMV SA pour les périodes fiscales 2009 à 2019. Ces éléments très positifs ont incité le Conseil municipal à renoncer à l'utilisation du Fonds Donation pour un montant de CHF 383'500.- afin de financer des investissements comme il était initialement prévu au budget. Au 31.12.2021, ce fonds reste ainsi doté du montant de CHF 3'000'000.-, montant correspondant à la donation reçue en 2020. Une Commission a entretemps été constituée et reviendra en temps opportun avec des projets concrets devant le Conseil municipal et/ou l'Assemblée primaire. Le dernier élément significatif qui impacte le résultat de l'exercice et qui mérite d'être souligné est le report au bilan du résultat des trois services autofinancés que sont l'eau potable, les égouts et le traitement des déchets. Cette mise en

conformité était nécessaire pour respecter les exigences légales et en vue du passage au MCH2. Un résultat détaillé de ces services vous est présenté ultérieurement dans ce rapport.

En ce qui concerne les investissements, le montant net pour l'année 2021 se monte à CHF 2'822'575.- (budget CHF 2'300'000.-) en diminution de quelque CHF 158'000.- par rapport à 2020. Une opportunité s'est présentée en cours d'exercice et le Conseil municipal a décidé d'acquérir, auprès de Poste Immobilier SA, l'ancienne Poste de Vercorin pour un montant de CHF 170'000.-. L'affectation prochaine de ce local est encore en cours d'évaluation. Les investissements réalisés sont conformes au budget ou présentent des dépassements inférieurs à CHF 50'000.-, ce qui est notamment le cas pour la finalisation du Chemin du Tour du Mont à Vercorin ou à l'achèvement de l'UAPE de Chalais. Le seul dépassement conséquent concerne la participation de la Commune aux infrastructures des routes cantonales pour quelque CHF 297'500.-. Le Canton du Valais a décidé de réaliser sur une année des travaux qui étaient initialement planifiés sur deux ans pour la route Chalais-Vercorin. Du coup, nous avons reçu une facture de CHF 647'520.- pour une participation budgétée à hauteur de CHF 350'000.-. Par ailleurs, plusieurs projets d'investissements d'envergure débutés en 2021 n'étaient pas finalisés à la date de bouclage des comptes. Des passifs transitoires ont été provisionnés pour quelque CHF 1'500'000.- ainsi que des actifs transitoires pour la partie des subventions à recevoir. Ces éléments expliquent en grande partie la variation des postes d'actifs et passifs transitoires.

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2021 en séance du 10 mai 2022.

### RESULTATS

Les comptes 2021 de la Commune bouclent avec un résultat final de CHF 467'869.28 (2020 CHF 445'464.77) pour un budget de CHF 31'800.- et une marge d'autofinancement de CHF 2'482'444.09 (2020 CHF 2'371'849.85) pour un budget de CHF 2'357'300.-.

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement avant amortissements comptables présente un total de revenus de CHF 19'775'201.98 et de charges de CHF 17'292'757.89. Ce résultat a permis des amortissements ordinaires à hauteur de CHF 2'014'574.81 ou 10% de la valeur résiduelle des actifs.

La présentation des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes du 05.02.2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16.06.2004 (OGFco).

L'aperçu des éléments du compte annuel ci-après présente de manière condensée les principaux états financiers de l'exercice :

## CHARGES

Le total des charges de fonctionnement se monte à CHF 17'292'757.89.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après :

- a/ Ecart consécutif à la différence entre le nombre d'élèves communiqués par l'Etat du Valais au moment de l'établissement du budget et le nombre d'élèves effectivement facturés.
- b/ L'écart en faveur de la Commune s'explique par une légère baisse d'effectif des élèves et du montant de la contribution par élève par rapport au budget qui avait été établi.
- c/ Au 31.12.2020, une provision de CHF 50'000.- avait été passée en compte pour le soutien aux organisations locales dans le cadre de la pandémie. Dans les faits, au cours de l'année 2021, cette provision n'a quasiment pas été utilisée.

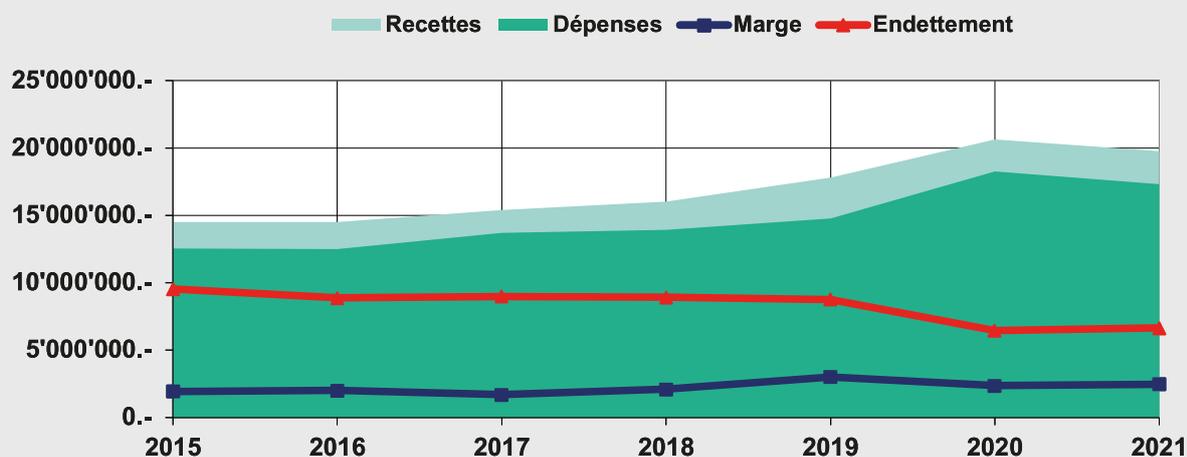
- d/ Le budget 2021 qui avait été présenté et approuvé par l'Assemblée primaire prévoyait l'utilisation de CHF 250'000.- du Fonds donation pour financer partiellement le Chemin du Tour du Mont. Au vu des bons résultats de l'exercice, le Conseil municipal a renoncé à utiliser le Fonds Donation.
- e/ Ce poste dépend quasi-exclusivement de la facture des régimes sociaux de l'Etat du Valais. Il s'agit d'une excellente surprise puisque cette rubrique est en baisse de CHF 186'124.- par rapport à l'exercice 2020.
- f/ L'augmentation de ce poste peut être expliquée par des chutes de neiges plus fréquentes que lors d'autres hivers.
- g/ Cet écart reprend la même explication que celle fournie sous la lettre d. Il a été renoncé à l'utilisation du Fonds Donation pour un montant de CHF 113'500.- pour l'aménagement de la Rue Edouard Vallet et l'éclairage public à Vercorin.

Charges	Comptes 2021	Budget 2021	Ecart	Remarque
2 Enseignement et formation – Ecole primaire - Contribution pour les élèves	1'112'609.-	1'047'000.-	65'609.-	a
2 Enseignement et formation – Cycle d'orientation de Grône	422'011.-	481'000.-	-58'989.-	b
3 Culture, loisirs et culte – Soutien aux organisations locales	2'064.-	59'100.-	-57'036.-	c
3 Culture, loisirs et culte – Prél. Spéc. Amortissement complémentaire	-	250'000.-	-250'000.-	d
5 Prévoyance sociale – Serv. Assistance/pensions alimentaires	193'070.-	280'000.-	-86'930.-	e
6 Trafic – Déblaiement des neiges	387'949.-	275'000.-	112'949.-	f
6 Trafic – Prél. Spéc. - Amortissement complémentaire	-	113'500.-	-113'500.-	g
7 Protection et aménagement de l'environnement – Entretien du réseau d'eau potable	273'185.-	222'400.-	50'785.-	h
7 Protection et aménagement de l'environnement – Attribution financements spéciaux	73'146.-	-	73'146.-	i
7 Protection et aménagement de l'environnement – Intérêts imputés	72'904.-	137'000.-	-64'096.-	j
7 Protection et aménagement de l'environnement – STEP Granges	476'693.-	395'000.-	81'693.-	k
7 Protection et aménagement de l'environnement – Attribution financements spéciaux	221'733.-	-	221'733.-	l
7 Protection et aménagement de l'environnement – Etude LAT	89'912.-	30'000.-	59'912.-	m
8 Tourisme – Ristourne de la TSF	448'382.-	500'000.-	-51'618.-	n
9 Finances et impôts – Pertes sur débiteurs	31'851.-	350'000.-	-318'149.-	o
9 Finances et impôts – Intérêts des dettes à long terme	307'410.-	379'000.-	-71'590.-	p
9 Finances et impôts – Intérêts rémunérateurs	66'537.-	1'500.-	65'037.-	q

- h/ Le dépassement budgétaire de CHF 50'785 s'explique principalement par des travaux d'étanchéité sur le réservoir et des travaux préparatoires en vue de l'alimentation en eau des alpages de Tracuit.
- i/ Comme stipulé dans le message introductif de ce rapport, notamment en vue du passage au MCH2, il était impératif de reporter les résultats des services autofinancés au bilan. Le service de l'eau potable enregistre un résultat bénéficiaire de CHF 73'146.-.
- j/ En fonction de la charge d'intérêt effectivement payée, des coûts de fonctionnement et des investissements réalisés, il apparaît un écart positif de CHF 64'096.- sur cette position.
- k/ Le dépassement de ce poste s'explique principalement par la contribution plus importante que prévue au fonds d'investissement pour la rénovation de la STEP de Granges.
- l/ Il s'agit de la même explication que sous la lettre j. Le service autofinancé du traitement des déchets a réalisé un résultat bénéficiaire de CHF 221'733.- en 2021. Il est à noter que ce service devra faire face à des investissements conséquents à relativement brève échéance.
- m/ Dans le cadre de l'aménagement du territoire, un dépassement de CHF 59'912.- a été réalisé en « Etude LAT ». Une procédure de demande de subvention auprès de l'Etat du Valais est en cours. Ne pouvant chiffrer le montant de la subvention à recevoir, elle n'a pas été intégrée au comptes 2021.
- n/ La rétrocession de la Taxe de séjour forfaitaire à Vercorin Tourisme est de CHF 500'000.- au budget. Après deux années de perception de cette taxe, il s'avère que le budget était trop optimiste, cet élément a été corrigé au budget 2022.

### Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	12'562'516.-	12'506'423.-	13'712'800.-	13'913'353.-	14'791'114.-	18'259'166.-	17'292'758.-
Recettes	14'511'509.-	14'516'846.-	15'417'109.-	16'016'117.-	17'798'419.-	20'631'016.-	19'775'202.-
Marge	1'948'994.-	2'010'423.-	1'704'310.-	2'102'764.-	3'007'305.-	2'371'850.-	2'482'444.-
Endettement	9'538'791.-	8'868'142.-	8'978'553.-	8'913'876.-	8'756'865.-	6'452'213.-	6'635'358.-



- o/ L'assainissement du poste débiteurs au bilan s'est poursuivi de manière systématique en 2021. Des pertes sur débiteurs ont été comptabilisées pour un montant de CHF 331'851.-. L'écart positif de CHF 318'149.- s'explique par une dissolution de la provision sur débiteurs pour un montant de CHF 300'000.-.
- p/ L'écart positif de CHF 71'590.- s'explique par un léger désendettement et par l'obtention de meilleurs taux lors du renouvellement de certains crédits.
- q/ Le poste intérêts rémunératoires indique un écart de CHF 65'037.- en raison de la taxation définitive de la société FMV SA pour la période 2009-2019. Cet écart est largement compensé par les intérêts positifs enregistrés pour le même motif.

En ce qui concerne la masse salariale 2021, le budget a été globalement respecté et aucun écart significatif n'est à relever.

## REVENUS

Le total des recettes de fonctionnement se monte à CHF 19'775'201.98.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après :

- a/ La Commune a versé CHF 100'000.- pour la Taxe de promotion touristique, conformément au budget, à Vercorin Tourisme SA en 2021. Alors que des montants étaient provisionnés dans les comptes pour la perception de la TPT d'années antérieures à 2021, le Conseil municipal, comme mesure concrète de soutien à l'économie locale, a décidé de renoncer à la perception des taxes liées aux années antérieures. La dissolution de provision explique cet écart.
- b/ Comme déjà mentionné dans les commentaires sur les charges, le budget la perception de la Taxe de séjour forfaitaire était trop optimiste et cet élément a été corrigé pour l'exercice 2022.

## Compte de fonctionnement par tâche

2021

### Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	17'292'758
Revenus financiers	+ fr.	19'775'202
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= fr.</b>	<b>2'482'444</b>

### Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	+ fr.	2'482'444
Amortissements ordinaires	- fr.	2'014'575
<b>Excédent de revenu (+) ou de charges (-)</b>	<b>= fr.</b>	<b>467'869</b>

## Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	4'498'131
Recettes	- fr.	1'675'556
<b>Investissements nets</b>	<b>= fr.</b>	<b>2'822'575</b>

## Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	2'482'444
Investissements nets	- fr.	2'822'575
<b>Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement</b>	<b>= fr.</b>	<b>-340'131</b>

- c/ Le marché de l'électricité a connu de fortes turbulences au dernier trimestre 2021 qui ont fortement impacté notre partenaire OIKEN SA. Le déficit enregistré sur cette période a fait que nous terminons l'exercice avec cet écart de CHF 73'673.-.
- d/ Les craintes budgétaires liées à la pandémie sur les recettes fiscales ne se sont heureusement pas vérifiées. Cet écart positif sur les recettes des personnes physiques de CHF 1'329'980.- s'explique principalement sur les positions de l'impôt sur le revenu, la fortune, les prestations en capital, gains immobiliers et successions.
- e/ En ce qui concerne les recettes des personnes morales, cet écart positif de CHF 1'013'294.- s'explique principalement par la taxation définitive de la société FMV SA pour la période 2009-2019 comme déjà relevé précédemment dans ce rapport.
- f/ La péréquation financière s'est montée à CHF 1'453'375.- en 2021, en augmentation de CHF 189'029.- par rapport à l'exercice précédent. Cependant elle est inférieure de CHF 61'625.- à la prévision budgétaire qui avait été fournie par l'Etat du Valais.

Revenus	Comptes 2021	Budget 2021	Ecart	Remarque
8 Economie publique – Perception de la TPT	23'896.-	100'000.-	-76'104.-	a
8 Economie publique – Perception de la TSF	448'381.-	500'000.-	-51'618.-	b
8 Economie publique – Ventes d'électricité	103'327.-	177'000.-	-73'673.-	c
9 Finances et impôts – Perception des impôts divers - Personnes morales	11'203'680.-	9'873'700.-	1'329'980.-	d
9 Finances et impôts – Perception des impôts divers - Personnes morales	1'720'294.-	707'000.-	1'013'294.-	e
9 Finances et impôts – Péréquation financière	1'453'375.-	1'515'000.-	-61'625.-	f
9 Finances et impôts – Intérêts facturés	473'704.-	190'000.-	283'704.-	g
9 Finances et impôts – Rendement des titres	144'199.-	200'800.-	-56'601.-	h

Compte de fonctionnement par tâche	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'084'975	94'536	1'171'100	90'430	4'233'085	3'085'231
Sécurité publique	748'193	165'358	747'100	171'900	752'480	139'585
Enseignement et formation	3'225'480	189'837	3'312'200	161'200	3'097'363	145'305
Culture, loisirs et culte	1'020'390	70'217	1'312'300	321'900	1'051'762	69'374
Santé	340'379	-	344'400	-	304'682	-
Prévoyance sociale	2'448'565	13'700	2'463'100	13'000	2'417'978	13'452
Trafic	2'756'333	189'969	2'750'900	348'000	2'350'622	216'630
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'186'731	2'590'166	2'852'730	2'535'000	2'870'089	2'552'569
Economie publique, yc services industriels	1'059'004	652'400	1'144'000	842'600	1'072'294	673'528
Finances et impôts	3'437'283	15'809'018	1'636'900	13'292'500	2'035'198	13'735'341
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>19'307'333</b>	<b>19'775'202</b>	<b>17'734'730</b>	<b>17'776'530</b>	<b>20'185'551</b>	<b>20'631'016</b>
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	467'869		41'800		445'465	

g/ L'écart positif de CHF 283'704.- par rapport au budget est consécutif à la taxation définitive de la société FMV SA pour la période 2009-2019.

f/ L'écart de cette rubrique est essentiellement dû au dividende d'OIKEN SA qui s'est révélé inférieur à la prévision budgétaire qui avait été réalisée.

### AMORTISSEMENTS

Les amortissements du patrimoine administratif se montent à CHF 2'014'574.81, en augmentation de CHF 88'189.73 par rapport à l'exercice précédent. Pour ce qui concerne le patrimoine financier, il a été procédé à un amortissement de respectivement CHF 50'000.- et CHF 5'000.- sur les bâtiments de La Postale et de La Forge, ce qui est comparable aux amortissements 2020. Un amortissement de CHF 130'000.- a été effectué sur les titres d'OIKEN SA ramenant leur valeur au bilan à CHF 1'130'000.-. Au cours de l'année 2021, des titres de Télévercorin SA ont été acquis pour un montant de CHF 708'400.-. Les bons résultats 2021 ont incité à poursuivre une politique d'amortissement conséquente du patrimoine financier. Ainsi, il a été procédé à un amortissement de CHF 2'608'400.- (CHF 918'500.- en 2020) sur les titres de Télévercorin SA ramenant ainsi ce poste au bilan au 31.12.2021 à CHF 1'000'000.-.

Ces titres seront reclassés dans le patrimoine administratif en 2022, conformément aux directives du MCH2.

Les articles 51 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes précisent les principes applicables en matière d'amortissement. Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de 10% de sa valeur résiduelle. Des taux d'amortissement différenciés selon le type d'actifs et de la durée d'utilisation des installations sont autorisés sous réserve que le total des amortissements représente au minimum 10% du patrimoine administratif déterminant. Le taux d'amortissement 2021 s'établit à 10% en respect des dispositions en la matière.

### COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics affichent un gain de financement global de CHF 253'795.-. En détail, le compte «Eau potable» présente un bénéfice de CHF 73'146.-, celui des «Egouts», un déficit de CHF 41'084.- et le compte «Hygiène» un gain de CHF 221'733.-. Comme déjà stipulé dans ce rapport, en vue de l'introduction du MCH2 et de la mise en conformité aux exigences légales, ces résultats ont été reportés au bilan au 31.12.2021.

## Comptes séparés des services publics

**2021**

### Eau potable

Investissement net 2021	67'683.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2021	415'829.-
Amortissement 2021	342'683.-
Versement au financement spécial	73'146.-
<b>Total du compte financement spécial</b>	<b>73'146.-</b>

### Egouts

Investissement net 2021	-6'780.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2021	94'136.-
Amortissement 2021	135'220.-
Versement au financement spécial	-41'084.-
<b>Total du compte avance financement spécial</b>	<b>-41'084.-</b>

### Hygiène

Investissement net 2021	0.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2021	260'733.-
Amortissement 2021	39'000.-
Versement au financement spécial	221'733.-
<b>Total du compte financement spécial</b>	<b>221'733.-</b>

## COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements affiche des dépenses brutes de CHF 4'498'130.56 couvertes à hauteur de CHF 1'675'555.75 de francs par des recettes, pour donner un investissement net de CHF 2'822'574.81. Le financement de ces projets a été assuré à 87.9% par la marge d'autofinancement de l'exercice et l'insuffisance de financement se monte à CHF 340'130.72.

Les principaux investissements réalisés sont les suivants :

- L'achèvement du Chemin du Tour du Mont pour un montant de CHF 549'195.-, projet pour lequel il a été renoncé au prélèvement de CHF 250'000.- sur le Fonds Donation.
- La nouvelle UAPE de Chalais a été finalisée pour un montant de CHF 238'473.-, soit un dépassement inférieur à CHF 50'000.- par rapport au budget.
- Le Conseil municipal a saisi l'opportunité d'acquérir l'ancienne Poste de Vercorin pour un montant de CHF 170'000.- auprès de Poste Immobilier SA. Cet investissement n'était pas prévu au budget d'investissement 2021.
- La participation de la Commune aux routes cantonales s'est élevée à CHF 647'521.- en dépassement de CHF 297'521.- par rapport au budget en raison de la réalisation sur une année de travaux planifiés sur deux ans.
- Torrents, bisses et canaux - les principaux travaux concernent le dépotoir du Pichiou pour un montant de CHF 1'015'000.- et le Torrent des Taillis pour CHF 595'000.-. Des subventions à recevoir pour ces travaux de CHF 380'000.- et respectivement CHF 232'000.- ont été passées en comptes. Une partie de ces travaux devront être finalisés au cours de l'année 2022.
- Divers terrains ont été acquis pour un montant de CHF 211'203.- et d'autres vendus pour CHF 6'606.-.

Le compte d'investissements se présente comme suit :

Compte des investissements par tâche	Comptes 2021		Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	-	-	-	-
Sécurité publique	-	-	-	-
Enseignement et formation	-	-	-	-
Culture, loisirs et culte	549'195	-	500'000	-
Santé	3'335	-	3'000	-
Prévoyance sociale	424'446	-	210'000	-
Trafic	1'369'691	302'950	1'167'000	302'000
Protection et aménagement de l'environnement, y.c eau, égouts, déchets	2'129'464	1'372'606	2'010'000	1'310'000
Economie publique, y.c services industriels	22'000	-	22'000	-
Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	4'498'131	1'675'556	3'912'000	1'612'000
Excédent de dépenses		2'822'575		2'300'000
Excédent de recettes		-		-

**BILAN**

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 467'869.-, la fortune nette de la Commune s'élève à CHF 6'281'865.-. L'endettement net se monte à CHF 6'749'735.-, soit CHF 1'840.- par habitant.

Le bilan au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

**Aperçu du bilan et du financement**

	Etat 31.12.20	Etat 31.12.21
<b>1 Actif</b>	<b>41'762'782</b>	<b>40'840'781</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>24'491'782</b>	<b>22'588'425</b>
10 Disponibilités	3'268'559	3'117'408
11 Avoirs	4'134'563	3'524'391
12 Placements	16'036'846	13'708'013
13 Actifs transitoires	1'051'814	2'238'614
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>17'271'000</b>	<b>18'252'356</b>
14 Investissements propres	16'883'000	17'730'000
16 Subventions d'investissement	388'000	349'000
18 Avances aux financements spéciaux	-	173'356
<b>2 Passif</b>	<b>41'762'782</b>	<b>40'840'781</b>
<b>Engagement</b>	<b>30'943'995</b>	<b>29'223'963</b>
20 Engagements courants	2'279'806	1'915'775
21 Dettes à court terme	-1'492'412	-3'415'832
22 Dettes à moyen et à long terme	27'341'422	26'218'350
24 Provisions	1'738'536	1'438'536
25 Passifs transitoires	1'076'643	3'067'133
<b>Financements spéciaux</b>	<b>4'536'922</b>	<b>4'867'083</b>
28 Engagements envers les financements spéciaux	4'536'922	4'867'083
<b>Fortune</b>	<b>6'281'865</b>	<b>6'749'735</b>
29 Fortune nette	6'281'865	6'749'735

**SORTIE DES BOURGEOISES ET BOURGEOIS**  
 DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022
**Programme de la journée**

- 10h30 Télécabine à Vercorin
- 11h00 Restaurant de l'Etable, Sigeroulaz  
Partie officielle - Inauguration - Apéritif
- 12h30 Repas au Restaurant de l'Etable  
(en cas de mauvais temps au Crêt-du-Midi)

Un flyer plus détaillé sera diffusé fin juillet.

### INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS

Le degré d'autofinancement (note : « Bien ») indique que la Commune a pu financer ses investissements avec ses propres ressources à 87.9%.

La capacité d'autofinancement (note: « Satisfaisant ») informe du montant qu'il reste à disposition, sur CHF 100.- encaissés, pour financer les investissements ou rembourser les dettes. Le taux 2021 de 12.8 % augmente de 1% par rapport à 2020.

Le taux des amortissements respecte les dispositions en la matière, d'où la note « Très bien ».

L'endettement net par habitant est qualifié de « faible » puisqu'il se situe à CHF 1'840.- en augmentation de CHF 18.- par rapport à 2020.

Le taux du volume de la dette brute exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus financiers. Ce taux de 151.3 % nous vaut la note « Bien ».

### INFORMATIONS ANNEXES AUX COMPTES

Tableau synoptique des crédits d'engagement utilisés et encore disponibles (art. 30,a l. 2, litt. D, OGFco) : - néant

Tableau des crédits complémentaires (art. 30, al. 2, litt. E, OGFco) : - néant

Annexe au bilan (art. 30, al. 2, litt. J, OGFco) comprenant les engagements conditionnels.

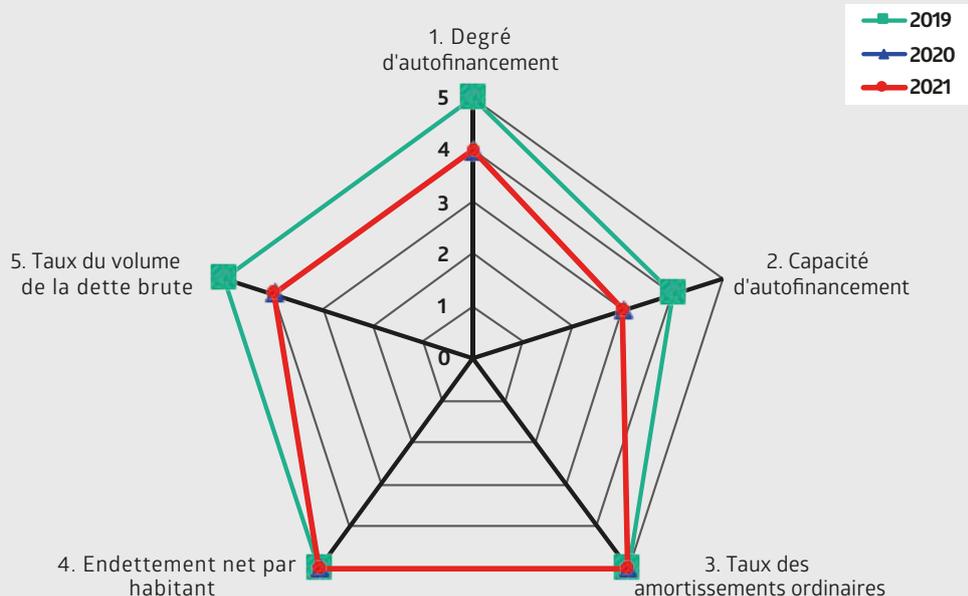
### CONSIDERATIONS FINALES

Les comptes 2021 de la Commune de Chalais, notamment en raison de la période d'incertitude liée à la pandémie que nous avons vécue, à l'instar de ceux de 2021 peuvent être qualifiés de très bons. La marge d'autofinancement dégagée a permis, comme en 2020, de procéder à des amortissements significatifs du patrimoine financier. Cette situation permet d'aborder l'avenir avec une certaine sérénité. Le Conseil municipal devra toutefois, comme par le passé, être attentif à contenir les charges de fonctionnement et de planifier au mieux les futurs défis et investissements conséquents qui nous attendent.

Chalais, le 13 mai 2022

Nicolas Derivaz / Sylvie Masserey Anselin

### Graphique des indicateurs



## COMMUNE DE CHALAIS – COMPTES 2021

	COMPTES 2021		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0 Administration générale</b>	<b>1'084'975</b>	<b>94'536</b>	<b>1'171'100</b>	<b>90'430</b>	<b>4'233'085</b>	<b>3'085'231</b>
012 Exécutif	201'766		181'700		200'629	
020 Administration des finances et contrib.	359'482	618	358'800		383'852	430
029 Administration générale, divers	509'728	93'918	616'600	90'430	3'632'604	3'084'801
098 Tâches non ventilées	14'000		14'000		16'000	
<b>1 Sécurité publique</b>	<b>748'193</b>	<b>165'358</b>	<b>747'100</b>	<b>171'900</b>	<b>752'480</b>	<b>139'585</b>
100 Cadastre	104'780	45'741	116'000	63'300	95'882	21'904
101 Justice divers				1'500		1'500
102 Police de l'habitant et étrangers	105'776	33'512	104'700	36'600	115'146	35'620
113 Corps de police locale	315'544	10'830	319'600	19'000	308'288	12'070
121 Tribunal de Sierre	9'982		10'000		10'281	
122 Chambre pupillaire	77'950		70'000		83'004	
129 Tribunal de Police	150		1'500			
140 Police du feu	50'753	35'670	61'000	43'000	51'387	44'808
160 Protection civile	53'258	39'605	36'300	8'500	54'821	23'683
198 Tâches non ventilées	30'000		28'000		33'671	
<b>2 Enseignement et formation</b>	<b>3'225'480</b>	<b>189'837</b>	<b>3'312'200</b>	<b>161'200</b>	<b>3'097'363</b>	<b>145'305</b>
210 Ecole primaire	2'181'152	149'158	2'209'900	122'200	2'075'536	101'846
211 Cycle d'orientation	740'885	7'470	788'900		704'585	7'200
213 Ecole secondaire 2ème degré	40'744	19'741	37'000	18'500	43'832	20'998
220 Ecoles spécialisées	33'486	360	37'400		37'487	360
239 Autres tâches formation professionnelle	27'406	13'108	41'000	20'500	29'054	14'901
298 Tâches non ventilées	201'807		198'000		206'869	
<b>3 Culture, loisirs et culte</b>	<b>1'020'390</b>	<b>70'217</b>	<b>1'312'300</b>	<b>321'900</b>	<b>1'051'762</b>	<b>69'374</b>
300 Bibliothèque	145'366	13'972	150'700	15'000	150'605	15'080
303 Sociétés locales	46'064		103'600		108'728	
304 Ecoles de musique	17'634		23'000		9'750	
309 Autres tâches culturelles	100'457	27'250	97'000	25'500	91'072	25'350
330 Parcs publics et chemins pédestres	137'794	14'265	396'200	266'400	126'567	14'564
340 Sports	174'778	14'730	157'800	15'000	203'276	14'380
390 Eglise catholique romaine	195'183		190'000		197'377	
391 Eglise réformée évangélique	17'920		18'000		17'920	
398 Tâches non ventilées	185'195		176'000		146'468	

	COMPTES 2021		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>4 Santé</b>	<b>340'379</b>		<b>344'400</b>		<b>304'682</b>	
440 Centre médico-social régional	182'774		185'000		159'277	
460 Prophylaxie dentaire	118'237		119'400		109'447	
490 Autres dépenses de santé	38'033		39'000		35'006	
498 Tâches non ventilées	1'335		1'000		952	
<b>5 Prévoyance sociale</b>	<b>2'448'565</b>	<b>13'700</b>	<b>2'463'100</b>	<b>13'000</b>	<b>2'417'978</b>	<b>13'452</b>
500 Agence AVS	14'769	13'700	14'800	13'000	14'791	13'452
520 Assurance maladie	370'613		368'000		372'133	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	227'370		233'000		210'602	
540 Protection de la jeunesse	12'900		11'700		15'300	
541 Garderie d'enfants, crèches	628'971		582'600		519'928	
550 Handicapés	432'054		450'000		399'743	
570 Etablissement médico-social (EMS)	298'602		265'000		254'484	
580 Aide sociale individuelle	193'070		280'000		379'194	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	37'188		37'000		39'993	
589 Autres tâches d'assistance	9'583		19'000		9'923	
598 Report des investissements	223'446		202'000		201'887	
598.33 Amortissements	223'446		202'000		201'887	
<b>6 Trafic</b>	<b>2'756'333</b>	<b>189'969</b>	<b>2'750'900</b>	<b>348'000</b>	<b>2'350'622</b>	<b>216'630</b>
610 Routes cantonales	248'664		253'000		197'407	
620 Réseau des routes communales	934'149	-22'785	942'500	129'000	783'753	5'778
621 Parkings et places de stationnement	46'390	83'630	40'700	86'000	34'917	74'107
622 Ateliers	56'837		59'500		43'026	
650 Entreprises de trafic régional	66'335		60'000		57'957	
651 Entreprises de trafic local	319'932		344'000		208'960	
698 Autres tâches relatives au trafic	1'084'025	129'124	1'051'200	133'000	1'024'602	136'745
<b>7 Protection et aménag. de l'environnement</b>	<b>3'186'731</b>	<b>2'590'166</b>	<b>2'852'730</b>	<b>2'535'000</b>	<b>2'870'089</b>	<b>2'552'569</b>
700 Approv. et alimentation en eau potable	868'749	868'749	801'930	861'000	850'489	864'551
710 Assainissement des eaux usées	259'642	736'335	278'720	674'000	329'958	683'308
711 Station d'épuration des eaux usées	476'693		395'000		382'829	
720 Traitement des déchets	792'747	894'231	614'380	862'000	612'108	884'650
721 Usine d'incinération des déchets	101'484		95'000		96'437	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	12'927	25'600	16'000	19'000	21'267	14'600
750 Correction des eaux	38'084	-5'876	33'000	11'000	36'486	30'078
790 Aménagement du territoire	358'780	71'127	343'700	108'000	314'189	75'381
792 Construction de logements	7'669				3'728	
798 Tâches non ventilées	269'956		275'000		222'597	

	COMPTES 2021		BUDGET 2021		COMPTES 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>8 Economie publique</b>	<b>1'059'004</b>	<b>652'400</b>	<b>1'144'000</b>	<b>842'600</b>	<b>1'072'294</b>	<b>673'528</b>
800 Agriculture	19'249	27'397	27'300	27'000	19'691	27'666
801 Irrigation	129'526	26'700	70'300	2'600	14'181	
810 Sylviculture	34'409		46'000		24'878	
830 Tourisme	577'317	487'862	662'800	625'000	706'924	415'188
840 Industrie, artisanat et commerce	71'995		103'000		78'697	
860 Electricité	152'508	110'441	159'600	188'000	135'015	230'675
870 Exploitations artisanales			5'000		12'908	
898 Tâches non ventilées	74'000		70'000		80'000	
<b>9 Finances et impôts</b>	<b>3'437'283</b>	<b>15'809'018</b>	<b>1'636'900</b>	<b>13'292'500</b>	<b>2'035'198</b>	<b>13'735'341</b>
900 Impôts personnes physiques	131'804	11'203'680	480'000	9'873'700	395'753	10'730'183
901 Impôts personnes morales	4'482	1'720'294		707'000	6'903	576'082
909 Autres impôts	17'570		8'000		8'546	
920 Péréquation financière		1'453'375		1'515'000		1'264'346
932 Part des communes dans divers projets	9'660	175'975	1'000	74'400	9'310	178'495
940 Intérêts	442'339	858'895	485'500	729'800	455'770	684'313
942 Immeubles du patrimoine financier	38'027	192'475	47'400	192'600	43'415	181'698
943 Domaines		204'325		200'000		120'225
998 Tâches non ventilées	2'793'400		615'000		1'115'500	



Économie

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE

La dernière analyse<sup>1</sup> réalisée pour évaluer le poids du tourisme dans l'économie valaisanne a permis d'établir sa contribution à l'économie valaisanne à 14.5% du PIB cantonal, soit 2.39 milliards de francs et 18.6% des emplois. Depuis les années 1950 et les premiers développements à Vercorin, le tourisme fait partie de l'identité de notre commune. C'est un pan important de notre activité économique, tout particulièrement pour la vie du village de Vercorin. Ainsi depuis des années, le Conseil municipal et la population, qui l'a prouvé lors de plusieurs votes en assemblée primaire, s'engagent en faveur de son développement. La bonne santé du secteur profite aux fournisseurs et clients de la commune, tout comme les dépenses de nos hôtes, réinjectées dans l'économie locale. C'est dans cet esprit qu'un règlement communal a introduit en 1998 une taxe de promotion touristique (TPT) appelant les entreprises et indépendants de la commune à contribuer à l'effort de promotion de notre destination.

En 2021, cette taxe a surtout contribué à financer deux campagnes (été et hiver) de promotion dans les régions de Lausanne et Berne, mettant en avant la proximité et rapidité

d'accès à Vercorin en transports publics. La promotion est également très active sur les réseaux sociaux, pour lesquels la production de contenus de qualité, notamment visuels, est primordiale et que la taxe participe aussi à financer. La mise en commun des moyens, au sein de Sierre-Anniviers Marketing, permet finalement de produire à l'interne des supports, images et outils marketing de qualité, pour valoriser et promouvoir notre commune.

Le règlement TPT, révisé en 2013, avait besoin d'une nouvelle révision, notamment pour tenir compte de

la réorganisation touristique mise en place récemment. Ce fut la première mission attribuée à la nouvelle commission communale Economie et Commerce, qui s'y est attelée depuis le mois de janvier 2022. Pour commencer, les membres ont reçu M. Arthur Clivaz, directeur de Vercorin Tourisme SA, qui leur a montré comment était utilisé le produit de cette taxe. Ils ont également examiné, pour s'en inspirer, les règlements de certaines communes voisines et celui, tout récemment homologué par le Conseil d'Etat, de Val de Bagnes. Le fruit de leurs réflexions vous est proposé ci-après.

Les articles mis à jour concernent principalement le préambule, le début et la fin des périodes d'assujettissement, la liste des activités des assujettis, la taxation des logements loués et le nom de l'entité à qui le produit de la taxe est reversé. Les montants de la taxe et les bases de calcul ne sont pas touchés par cette révision. De fait, elle n'aura pas d'incidence sur le produit annuel de la TPT, de l'ordre de CHF 100'000 actuellement. Le règlement soumis à votre approbation est ainsi le suivant :

◀ Martine Perruchoud Hofstädter

1 Valeur ajoutée du tourisme en Valais. Analyse de l'offre et de la demande touristique en 2014. Observatoire Valaisan du Tourisme, HES-SO Valais-Wallis, étude publiée le 23.05.2016

## Règlement communal

## TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE

**L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais,**

- vu les articles 75, 78 al. 3 et 79 chiffres 2 et 3 de la Constitution cantonale;
- vu les articles 2, 17, 146 et 147 de la loi sur les communes du 5 février 2004;
- vu la loi sur le tourisme du 9 février 1996;
- vu l'ordonnance concernant la loi sur le tourisme du 10 décembre 2014;
- vu les lignes directrices de la politique locale du tourisme de la commune de Chalais, élaborées en collaboration avec les acteurs touristiques locaux et adoptées par le Conseil communal en date du 20.11.2018;

sur proposition du Conseil municipal,

décide :

**Art. 1 Principe**

La commune prélève chaque année une taxe de promotion touristique auprès des bénéficiaires du tourisme local. Cette taxe est uniquement affectée à la promotion touristique.

**Art. 2 But**

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'appel à contribution des bénéficiaires du tourisme local.

**Art. 3 Assujettissement**

- 1 Sont assujettis à la taxe les bénéficiaires du tourisme, c'est-à-dire les personnes morales et les personnes physiques ayant une activité indépendante dans toutes les branches qui, directement ou indirectement, tirent profit du tourisme. Il y a profit indirect lorsqu'une entreprise ou un indépendant vend ses services ou ses produits à une entreprise ou à un indépendant qui vend les siens directement aux touristes.
- 2 La taxe s'applique aux bénéficiaires du tourisme qui sont soumis de manière illimitée ou limitée aux impôts communaux en vertu de leur situation personnelle ou économique (articles 2, 3, 73 et 74 de la loi fiscale cantonale). Sont donc notamment assujettis les entreprises ayant leur siège social en dehors de la commune mais qui ont sur place un établissement stable pour leurs activités locales (article 3 alinéa 2, article 74 alinéa 3, de la loi fiscale) et les loueurs de chalets et appartements de vacances qui habitent à l'extérieur de la commune.
- 3 Si l'assujetti exerce plusieurs activités dans des secteurs économiques différents, il est redevable de la taxe de base pour chacune d'elle. L'application du coefficient d'intensité touristique est basée sur la plus élevée des branches pratiquées, à moins que l'assujetti fournisse les données spécifiques permettant une application différenciée de ces critères. Si l'assujetti ne tient qu'une seule comptabilité pour ses différents secteurs économiques, la taxe sera calculée par rapport à l'activité prépondérante.
- 4 Si l'activité est accessoire, elle est taxée de la même manière.

5 Pour les sociétés dites annexes (de domiciliation ou liées à des entités déjà taxées), une taxe minimale forfaitaire est perçue.

6 L'assujettissement commence au début de l'année civile pour laquelle la taxe de promotion touristique est perçue, mais au plus tôt au début de l'activité lucrative. Il prend fin le jour où ces conditions sont éteintes. Si l'assujettissement intervient ou s'interrompt en cours d'année, la taxe est calculée prorata temporis.

**Art. 4 Exonération**

Sont exonérées de la taxe :

1. les personnes exonérées de l'impôt au sens de l'article 79 de la loi fiscale cantonale
2. les activités agricoles et forestières, liées directement à l'exploitation et à l'entretien du sol
3. les personnes physiques ayant une activité lucrative dépendante

**Art. 5 Affectation**

Le produit de la taxe est affecté à la promotion touristique selon l'art. 30 de la loi valaisanne sur le tourisme du 9 février 1996.

**Art. 6 Bases de calcul**

- 1 La taxe annuelle est constituée d'une taxe de base et d'un montant complémentaire.
- 2 La taxe de base tient compte du lien de l'assujetti avec le tourisme.
- 3 Le montant complémentaire, qui prend en considération l'importance économique de l'assujetti, s'élève à 5 % du bénéfice de la personne morale ou du revenu d'indépendant.
- 4 Le montant total de la taxe est pondéré par un coefficient d'intensité touristique selon le type d'activités et la localisation (secteur A : village et zone touristique de Vercorin, secteur B : reste de la commune)
- 5 Tout assujetti dont l'activité s'étend sur une période de moins de 5 mois par année n'est astreint qu'à une demi-taxe de base.
- 6 Les assujettis dont le revenu d'indépendant est inférieur ou égal à CHF 5'000.-, selon le dernier procès-verbal de taxation en force, paient la taxe minimale forfaitaire en lieu et place de la taxe de base et du montant complémentaire.
- 7 Les bénéficiaires du tourisme non mentionnés dans le règlement sont imposés par le Conseil municipal selon les critères applicables à une activité du même secteur économique.

## 8 Tableau récapitulatif :

Taxe de base	Coefficient	Activités
8'000	1.0 tous secteurs	Remontées mécaniques touristiques
1'200	1.0 tous secteurs	Hôtels, pensions, logements de groupe, résidences touristiques, campings Agences immobilières et de location, promoteurs immobiliers* <sup>1</sup> Ecoles de ski et de sport, écoles de parapente, parcs de loisirs Téléphériques (transport public)
1'200	1.0 secteur A; 0.33 secteur B	Boulangeries, boucheries, commerces d'alimentation, cafés, restaurants, tea-rooms, restauration mobile Magasins de sports Bars, salons de jeux, discothèques
500	1.0 secteur A ; 0.33 secteur B	Agritourisme Boutiques d'habillement, magasins de chaussures, magasins de jouets, magasins de meubles et d'antiquités, magasins radio-TV-électronique-informatique, boutiques d'artisanat, commerces de vins, commerces de boissons, commerces non alimentaires, quincailleries, horlogeries, bijouteries, banques, librairies, kiosques Pharmacies, drogueries, instituts de beauté, centres de fitness, médecins, dentistes, thérapeutes, opticiens, coiffeurs, photographes, services à la personne, traiteurs Entreprises de nettoyage, blanchisseries Garages, carrosseries, stations-service, stations de lavage, location de voitures, taxis, entreprises de transport de personnes
300	1.0 tous secteurs	Bureaux d'ingénieurs et d'architectes, bureaux techniques Entreprises de la construction, entreprises d'appareillage et chauffage sanitaire, entreprises de maçonnerie et génie civil, entreprises d'électricité, installateurs et distributeurs de système photovoltaïque, menuiseries-charpentes, carreleurs, peintres, plâtreries, poseurs de sols, storistes, fabrications diverses destinées à la construction Ramoneurs, ascenseurs, révisions de citernes, fourniture de matériaux de construction, fourniture de matériel incendie Avocats, notaires, fiduciaires, gérances d'immeubles, assurances, entreprises de conseils, courtiers en immobilier Guides de montagne et accompagnateurs, professeurs de sport, artisans, auto-écoles Paysagistes, entreprises d'entretien extérieur, entreprises de terrassement, entreprises de serrurerie, vitreries, scieries, entreprises de polissage, entreprises de surveillance et sécurité Imprimeries, agences de publicité et marketing, entreprises d'informatique Entreprises de transport de matériaux
200	1.0 secteur A ; 0.33 secteur B	Sociétés électriques ou hydroélectriques, fourniture de pierres brutes, fabrication et fourniture de produits et matériaux industriels Ateliers de couture
60	1.0 tous secteurs	Taxe minimale forfaitaire

\*Est réputé promoteur, tout assujetti qui construit pour vendre, sans avoir occupé personnellement le logement en question pendant 5 ans au moins.

**Art. 7 Chalets, appartements et chambres d'hôtes**

Une taxe annuelle et par logement est perçue auprès de tous les propriétaires de chalets, appartements, chambres et bed&breakfast, et qui louent tout ou partie de leur bien à des hôtes soumis à la taxe de séjour. Les biens situés dans le secteur A (village et zone touristique de Vercorin) sont soumis à une taxe complète, les biens situés dans le secteur B (reste de la commune) sont soumis à une taxe pondérée à 0.33, selon la table ci-après :

CHF 60.- pour un logement de 1 pièce, studio ou chambre  
CHF 100.- pour un logement de 2 pièces  
CHF 140.- pour un logement de 3 pièces

CHF 180.- pour un logement de 4 pièces  
CHF 220.- pour un logement de 5 pièces  
CHF 260.- pour un logement de 6 pièces et plus  
Les 1/2 pièces de logement sont arrondies à l'unité inférieure.

**Art. 8 Indexation**

Les montants des taxes de base et des forfaits peuvent être indexés au coût de la vie lorsque l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) augmente de 10 points. La valeur de référence est celle de l'IPC suisse arrêté le jour de la mise en vigueur du présent règlement.

**Art. 9 Processus de taxation**

- 1 Les bases de perception de la taxe de promotion touristique sont les données fiscales ordinaires.
- 2 L'organe communal de taxation taxe directement les assujettis dont les données lui sont connues. Les autres assujettis ont l'obligation de faire connaître à la commune, les données fiscales nécessaires à la taxation.
- 3 Toutes les taxations se font en principe annuellement.

**Art. 10 Perception**

- 1 Les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent leur notification.
- 2 En cas de paiement tardif, l'intérêt moratoire légal est compté à partir de la date d'échéance du paiement. Les frais de sommation peuvent être reportés dans les frais de décision.
- 3 La commune peut déléguer l'encaissement de la taxe à la société de tourisme locale à laquelle elle délègue aussi les tâches de promotion touristique.

**Art. 11 Taxation d'office et mise en demeure**

- 1 Les assujettis qui, malgré sommation, ne communiquent pas les éléments nécessaires à la taxation, font l'objet d'une taxation d'office. Cette taxation équivaut à un jugement exécutoire au sens de l'article 80 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite. Les frais de taxation d'office s'élèvent à CHF 500.-.

**Art. 12 Prescription**

La perception de la taxe est prescrite à compter de 5 ans après la notification. La prescription est interrompue lors de chaque réclamation.

**Art. 13 Obligation d'information**

Les assujettis à la taxe doivent donner à l'organe communal de taxation, sur demande, les informations nécessaires au calcul ou à la vérification de la taxe et lui permettre de consulter leurs livres de compte et autres documents.

**Art. 14 Protection des données**

Toutes les données qui servent au calcul de la taxe sont protégées par le secret de fonction et par la législation sur la protection des données.

**Art. 15 Versement**

- 1 Le produit de la taxe de promotion touristique est entièrement versé à la société de tourisme locale à laquelle la commune a délégué les tâches de promotion touristique, sous déduction éventuelle des frais d'encaissement.
- 2 L'organe chargé de la promotion touristique peut provisionner le 20% de la taxe au maximum et pour une durée de 5 ans au plus.

**Art. 16 Surveillance**

La société de tourisme local est placée sous la surveillance de la commune en ce qui concerne l'affectation des fonds encaissés. Elle présente annuellement un compte rendu de cette affectation. La commune peut lui donner des directives et lui retirer des compétences en cas d'action contraire au présent règlement ou aux lignes directrices de la politique locale du tourisme.

**Art. 17 Voies de recours**

- 1 Les réclamations éventuelles doivent parvenir à l'administration communale au plus tard 30 jours après notification. Le Conseil municipal statue sur les réclamations.
- 2 Toute décision prise par le Conseil municipal peut faire l'objet d'un recours dans les trente jours auprès du Conseil d'Etat.
- 3 Pour le surplus sont applicables les dispositions de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives.

**Art. 18 Amendes**

- 1 Celui qui, volontairement ou par négligence, ne fournit pas les données nécessaires à la taxation ou ne s'acquitte pas de la taxe dans les délais impartis, est passible d'une amende de CHF 500.-- à CHF 5'000.--.
- 2 Celui qui, volontairement ou par négligence, fournit de fausses données modifiant ainsi en partie ou totalement la taxation, ou cherchant à s'en soustraire, est passible d'une amende de CHF 500.-- à CHF 5'000.--.
- 3 Les personnes morales peuvent être amendées au même titre que les personnes physiques.
- 4 L'autorité cantonale compétente prononce l'amende. L'appel contre les décisions de l'autorité cantonale suit les règles du Code de procédure pénale.
- 5 Le paiement d'une amende ne dispense pas du versement des taxes éludées.

**Art. 19 Entrée en vigueur**

- 1 Le présent règlement entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, après son homologation par le Conseil d'Etat.

**COMMUNE DE CHALAIS**

Approuvé par le Conseil municipal, le 10 mai 2022

Adopté en assemblée primaire, le xx xx 2022

Homologué par le Conseil d'Etat, le xx xx 2022

## QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Acceptez-vous  
le règlement communal  
de la Taxe de promotion touristique  
tel que proposé  
par le Conseil Municipal ?

## Commission du patrimoine

## NOTRE PATRIMOINE, UN BIEN PRÉCIEUX QU'IL CONVIENT DE PRÉSERVER ET DE VALORISER.

Conserver la mémoire collective et la faire connaître : les autorités, les citoyennes et citoyens de notre commune sont sensibles à cette préoccupation. Dans cette perspective, sur l'impulsion du Conseil municipal, une commission du patrimoine a été constituée. Composée de membres particulièrement motivés par cette thématique, les travaux de cette commission s'articuleront en trois volets.

- Le premier se consacrera à promouvoir la création et la diffusion de supports écrits, numériques ou autres, relatifs au patrimoine de nos villages. Monographies, histoires de sociétés, de consortages, de lieux communautaires, pour n'en évoquer que quelques-uns, seront encouragés et soutenus.
- Le deuxième vise à faire connaître les richesses patrimoniales et culturelles des villages de notre commune auprès des enfants des écoles, puis à toute la population.
- Le troisième projette de rassembler, classer et mettre en valeur les archives et des documents aussi bien privés qu'administratifs.

Les travaux envisagés par cette commission ont été présentés au Conseil municipal le 5 avril 2022 et ont reçu l'aval de l'exécutif. Ainsi, de 2023 à 2027, ils bénéficieront du soutien de la commune au fur et à mesure de leur réalisation.

La commission se donne aussi comme mission d'encourager toutes les initiatives en cours et à venir autour du patrimoine local. Pour ce faire, elle prévoit de constituer l'*Association des amis du patrimoine de la commune de Chalais*. Dotée de statuts, elle devrait voir le jour dans la deuxième quinzaine de juin. Toutes les personnes intéressées peuvent se renseigner et d'ores et déjà s'annoncer auprès des membres de la commission :

Nicolas Perruchoud / nico.perruchoud@bluewin.ch

Danièle Caloz / danielcaloz@icloud.com

Marie-Françoise Perruchoud-Massy / marief.perruchoud@netplus.ch



« *Nos pays changent de visages, de mœurs, de fruits, de personnes, écrit Maurice Chappaz. ... Nous devons étudier, enquêter, imaginer ce qu'il y avait « avant » et « quel homme » existait.* »

La Commission du patrimoine et l'Association des amis du patrimoine de la commune pourront y contribuer. Nos villages le méritent.



## Commission Institution & Population

# LES TRAVAUX ONT DÉMARRÉ

La commission a débuté ses travaux en début d'année. La première thématique abordée concerne l'affectation du fonds donation. A ce stade des travaux, la commission souhaite consulter la population. Elle invite les citoyennes et citoyens de notre commune à faire part de leurs idées par email à l'adresse [info@chalais.ch](mailto:info@chalais.ch), ou par courrier à l'Administration communale, Places des Ecoles 2, Fonds donation, 3966 Chalais.

Pour rappel, le règlement du fonds stipule :

Le fonds est constitué par l'entier de la donation soit le montant de 3 millions de francs. Il est inscrit au passif du bilan de la commune de Chalais.

Le fonds pourra être utilisé à discrétion par le Conseil municipal, pour soutenir des projets tant communaux que bourgeoisiaux. Les projets concernant le maintien du patrimoine, ceux relatifs aux équipements spéciaux particulièrement utiles au développement durable ou ceux touchant à la qualité de vie des habitants seront privilégiés.

Afin de vérifier l'intérêt porté par la Commune ou la Bourgeoisie à un projet potentiellement finançable par le fonds, la Commune ou la Bourgeoisie investira dans le projet le même montant que celui qui sera prélevé du fonds. Autrement dit, le fonds de 3 millions permettra de financer des projets pour la somme de 6 millions de francs.



**SCANNEZ-MOI!!**

**VOS IDÉES  
C'EST PAR ICI**

L'excédent de financement enregistré en 2021 a permis au Conseil communal de renoncer à l'utilisation du fonds donation dans le financement des projets décidés lors de la dernière législature. Le fonds est donc encore intégralement constitué des CHF 3'000.000.00.



### Membres de la Commission

*(de gauche à droite)*

Claude Castagnia  
Didier Métrailler  
Amélie Nanchen  
Baptiste De Marchi  
Chloé Pernet  
Stefania Cavalieri  
Alain Fickentscher

*(derrière l'appareil)*

Sylvie Masserey Anselin

## INAUGURATION DE LA BOÎTE À LIVRES À BRIEY

C'est au milieu du village, sous le noyer séculaire près de la fontaine que se tient, tous les derniers samedis de chaque mois un « Apéro champêtre ». Durant l'un de ces joyeux moments de convivialité les habitants de Briey ont approuvé la création de la Boîte à livres. Ce très bel ouvrage a été réalisé par M. Colin Karlen, charpentier et tavillonneur au Pays d'en Haut. Affrontant le froid et la neige, une trentaine d'habitants de Briey ont participé à cet événement en présence des autorités communales invitées. La Boîte à livres a très vite été remplie de livres apportés par les personnes présentes. Elle rajoute au site qui l'accueille, un joli prétexte supplémentaire de partage et de rencontre.



## CARNAVAL 2022

Avec toute leur énergie et leur motivation, les jeunes de Chalais Jeunesse ont réussi, en moins d'une semaine, à faire naître de leur imagination un char de carnaval. La population n'a pas hésité à se déplacer en masse pour les voir défilé. Un joli moment festif qui nous avait trop longtemps manqué.



## PASSAGE DE TÉMOIN - Migros Partenaire Réchy

Samedi 7 mai 2022, Domenico Caprara a transmis les clés du magasin au nouveau gérant.

Après 31 ans à la Direction du magasin, Domenico Caprara prend sa retraite.

Il a fait du magasin un lieu où les gens ont du plaisir à se rencontrer. Invariablement de bonne humeur, ses éclats de rire résonneront toujours à nos oreilles.

Dans la gestion du magasin, Domenico a fait preuve de compétence, de sérieux, ne comptant pas les heures et n'hésitant pas à se former pour répondre aux défis des innovations.

Le nouveau gérant, Bojan Medic, âgé de 37 ans, marié et père de 2 enfants, est domicilié à Réchy. Il connaît le magasin de fond en comble. Il y a fait son apprentissage. Au fil des ans, il a appris toutes les facettes du métier qu'il a approfondies en étant l'adjoint du gérant.

A Bojan Medic, nous souhaitons plein succès au service d'un magasin devenu l'âme de toute une communauté.

A Domenico Caprara, nous souhaitons une retraite « magique » sous le signe de la santé, des joies familiales et de projets sans cesse renouvelés.

Le Conseil d'Administration de la Société Coopérative  
Les Autorités Communales de Chalais

## MERCI Dominique et BRAVO Bojan !



## Ski-club vercorin-chalais

# PRÉSENTATION

### HISTOIRE

« Il est fondé à Chalais, le 10 mars 1935 sous le nom de Ski-Club Vercorin, une société ayant pour but de développer le sport du ski dans la localité et de grouper la jeunesse par une société pleine d'entraide et de franche camaraderie ». Ces mots sont les premiers écrits par les fondateurs du Ski-Club et résument encore aujourd'hui sa vision.

Depuis cette date et malgré quelques péripéties, de nombreuses activités ont été organisées durant les saisons d'hiver autour du ski.

Actuellement le Ski-Club est composé d'environ 50 membres individuels et 90 familles.

### ACTIVITÉS ORGANISÉES DURANT LA SAISON

Depuis 1988 un camp de ski est organisé à Sigeroulaz pour tous les enfants de la commune entre Noël et Nouvel An. Ce camp est un moment très attendu par les enfants qui profitent d'une semaine de ski et de nombreuses animations en cabane le soir. Les parents l'attendent également avec impatience pour profiter de leur côté d'une semaine de « repos » bien méritée. De plus, pour promouvoir d'avantage le ski auprès des enfants, six cours de ski sont proposés durant la saison pour tous les niveaux.

Ces activités sont possibles grâce au nombre important de moniteurs ayant obtenu leur diplôme jeunesse et sport, une vingtaine actuellement. Beaucoup de ces moniteurs ont participé au camp de ski étant enfant et continuent maintenant d'y participer en tant que moniteur ou aide-moniteur, ce qui assure la continuité et le dynamisme du Ski-Club.



Pour les familles et membres actifs le Ski-Club organise différentes sorties à ski, dont un weekend qui reste souvent un des moments inoubliables de la saison. La saison dernière un chalet a été loué aux Diablerets et les participants ont pu profiter de deux jours de ski et même de trois jours pour les



plus chanceux. D'autres activités sont organisées plus occasionnellement, tel que des randonnées en peaux de phoque, des sorties « Coupe du Monde » à Adelboden ou des sorties d'automne pour les familles.

Chaque année un concours interne est organisé le 19 mars sur le domaine de Vercorin. Durant la matinée les petits et grands se dépassent pour réaliser le meilleur temps. Comme il fait très souvent beau le 19 mars, le concours est suivi d'un repas sur la terrasse ensoleillée du restaurant du Crêt-du-Midi. Il s'agit de la manifestation attirant le plus de participants durant la saison.

Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet : [www.skiclub-vc.ch](http://www.skiclub-vc.ch)

### ÉVÉNEMENT PHARE DE LA SAISON

Depuis quelques saisons, le Ski-Club coorganise avec Vercorin Tourisme le Défi des 300, le plus long slalom du monde.

Cet événement populaire s'est forgé une solide réputation depuis sa création il y a 7 ans avec un slalom d'un peu plus de 300 portes réparties sur une distance de 3,5 km pour un dénivelé négatif de près de 1000 mètres à réaliser. A ski, snowboard ou télémark, les amateurs de défi ont un record à battre : 5 min 30. Pour les personnes souhaitant profiter du paysage, ou du bar de ravitaillement, c'est en 2 à 3 heures qu'elles termineront le slalom. Afin d'ajouter un peu de piment à l'événement, un concours de déguisement est organisé.

Cet événement mobilise près d'une centaine de bénévoles, pour la plupart membres du Ski-Club Vercorin-Chalais, habitants de la commune ou connaissances du comité d'organisation. Une aide précieuse sans qui le comité ne pourrait pas concrétiser cette manifestation.

◀ Célien Devanthéry,  
Président du Ski-Club

## INFOS PRATIQUES

# CHALAIS INFO

### ESPACE VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET HABITANTS

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets, histoires, photos ou anecdotes, deux pages des prochains Chalais Info seront consacrées à la mise en lumière de notre vie locale, associative et de ses habitants.

Contact: [presidence@chalais.ch](mailto:presidence@chalais.ch)



<https://www.facebook.com/chalais.ch>

Page Facebook officielle  
de la commune de Chalais

Abonnez-vous à la page

Actus & Infos à suivre et à partager



### ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi  
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2  
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
[info@chalais.ch](mailto:info@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)



### DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetterie intercommunale de l'UTO	Matin	Après-midi
<b>Lu fermée,</b> <b>Ma, Me, Je, Ve :</b>	08h00 - 11h45	13h30 - 17h45
<b>Sa :</b>	08h00 - 11h45	13h30 - 16h45
<b>Veille de fête:</b>	Fermeture 1 heure avant	

Déchetterie de Vercorin	Été / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 <sup>er</sup> novembre
<b>Lundi</b>	16 h à 19 h	
<b>Mercredi</b>	16 h à 19 h	13 h à 15 h
<b>Samedi</b>	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h

### RAPPEL

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, les eco-points de plaine sont fermés le dimanche



CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N° 5, MAI 2022

Edition Administration communale de Chalais, Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Photos Merci à Laurent Borella, Philippe Pellat et Vercorin Tourisme

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1850 exemplaires



COMMUNE DE  
**CHALAIS**